

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 10 ; Représentés : 2 ; Votants : 12

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Cécile CHEVALIER, GALÉRY Jacques représenté par Alain POUGET, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 28 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 24 novembre 2025

Délibération n° DEL 2025 074 – Suppression de postes

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 novembre 2025,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ d'agents de la collectivité et suite à l'avancement de grade d'un agent, Madame le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 agents de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet soit 30 heures sur 35 heures ;
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet soit 29 heures sur 35 heures ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal, avec 12 voix Pour,

Approuve ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, la proposition est approuvée par 12 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

h

